



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2020**

**FREESTYLE
- SENIOR ET JUNIOR -**



SOMMAIRE

1	
A.	RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2019..... 3
B.	LES EPREUVES CONCERNEES..... 3
C.	MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU D'EUROPE 2020 4
1.	Résultats du Championnat d'Europe 2018 comptant pour la sélection 4
2.	Résultats des championnats du monde 2019 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2020 4
3.	Organisation de la compétition de sélection 4
4.	Classement de sélection 2020..... 5
D.	PROPOSITIONS DE SELECTION et COMPOSITION DE L'EQUIPE « A »..... 5
1.	Préambule 5
2.	Proposition de sélection pour le Championnat d'Europe 2020 5
3.	Cas particuliers 5
E.	PROGRAMME D' ACTIONS..... 5
F.	QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE 2020 ET COMPOSITION DE L'EQUIPE « B »..... 6
G.	Règles administratives 6
H.	DIVERS..... 6
1.	Diffusion de la sélection 6
2.	Modalités de participation au circuit « Coupe du monde ICF » 2020 :..... 6
3.	Règles de sélection en Equipe de France Freestyle 2021..... 7



PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat d'Europe 2020.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France de Freestyle lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2020.

Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Freestyle et du Vice-Président en charge du Haut-Niveau.

A. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2019

L'ouverture des quotas pour le Championnat d'Europe 2020 sera soumise (sur les Mondiaux 2019) aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2020, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2020, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2019 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2019 et le classement général du Free Kayak Tour 2019 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2019.

B. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Équipe de France Freestyle 2020 sont :

Intitulé selon règlement sportif de la FFCK ¹ 2019 / 2020	Correspondance règlement ICF ² Canoe Freestyle 2020	Quota d'inscription ICF max.
Kayak Homme Senior	MK1 - Men's Kayak Surface	5
Kayak Dame Senior	WK1 - Women's Kayak Surface	5
Kayak Homme Junior	K-1 Surface Junior Men	3
Kayak Dame Junior	WK1J - Women's Kayak Surface Junior	3
Canoë Senior	XC1 - Canoe Decked Surface	3

¹ FFCK – Fédération Française de Canoe-Kayak

² ICF – Fédération Internationale de Canoë

C. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU D'EUROPE 2020

1. Résultats du Championnat d'Europe 2018 comptant pour la sélection

1.1. Rappel du règlement international ICF³ sur les règles d'inscription au Championnat d'Europe

- Les champions d'Europe dans chaque épreuve sont automatiquement invités à participer au Championnat d'Europe suivant dans la même épreuve.
- Les champions d'Europe juniors sont automatiquement invités à participer au Championnat d'Europe suivant dans la même épreuve senior s'il n'est plus junior.

1.2. Principe d'application

Dans cette hypothèse, les sportifs ayant obtenu un titre de Champion d'Europe 2018 pourront être inscrit par la FFCK au Championnat d'Europe 2020 en plus des sportifs proposés à la sélection sans accompagnement financier. Leur inscription reste conditionnée au respect des règles administratives définies dans les règles de sélection 2020.

Seuls les sportifs issus du système de sélection français pourront bénéficier d'un accompagnement financier.

1.3. Situation des présélections pour la saison 2018

Tom DOLLE, champion d'Europe 2018 (Cunovo – SVK) l'épreuve KAYAK HOMME JUNIOR pourra prétendre bénéficier de cette disposition.

2. Résultats des championnats du monde 2019 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2020

Epreuves	Résultats 2019 Championnat du monde Sort (ESP)	Quota FFCK ouvert en 2020	Quota d'inscription ICF
Kayak Homme Senior	<u>65 participants (1^{er} ¼ = 17)</u> Résultats : <u>3^{ème}</u> , <u>4^{ème}</u> , 19 ^{ème} , 37 ^{ème} , 46 ^{ème} , 51 ^{ème}	3 + 1 (T. Dollé)⁴	5 + 1 (le Champion d'Europe Junior 2018)
Kayak Dame Senior	<u>42 participants (1^{er} ¼ = 11)</u> Résultats : <u>2^{ème}</u> , 29 ^{ème} , 31 ^{ème}	2	5
Kayak Homme Junior	<u>33 participants (1^{er} ¼ = 9)</u> Résultats : 15 ^{ème} , <u>18^{ème}</u> , 22 ^{ème}	1⁵	3
Kayak Dame Junior	<u>16 participants (1^{er} ¼ = 4)</u> Résultats : 14 ^{ème}	1⁶	3
Canoë Senior	<u>21 participants (1^{er} ¼ = 6)</u> Résultats : <u>1^{ème}</u> , <u>4^{ème}</u> , 8 ^{ème}	3	3

3. Organisation de la compétition de sélection

3.1. Compétition de référence

La compétition de référence sera le FKT'N du 25 et 26 avril 2020 à Vaires-Sur-Marne, ou lors des championnats de France à Veigné le 16 et 17 mai en fonction de l'avancée de la conception du nouveau spot de Vaires sur Marne (décision et communication début Février).

³ ECA – Fédération Internationale de Canoë

⁴ Paragraphe : D, art. 1.2 et 1.3

⁵ Sur dérogation

⁶ Sur dérogation



3.2. Règlement applicable

La compétition se déroulera en conformité avec le règlement sportif Freestyle applicable au 1^{er} janvier 2020 et ses annexes 2020.

4. Classement de sélection 2020

Le classement de sélection 2020 sera réalisé sur les épreuves du FKT'N de Vaires-Sur-Marne. Ce classement sera les résultats de ces épreuves entre français uniquement.

D. PROPOSITIONS DE SELECTION et COMPOSITION DE L'EQUIPE « A »

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Manager « Freestyle ».

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre sportif pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour le Championnat d'Europe 2020

- Dans l'épreuve **Kayak Homme senior**, sur la base du classement de sélection 2020, **0 à 4 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame senior**, sur la base du classement de sélection 2020, **0 à 2 sportives** peuvent être proposées à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak homme junior**, sur la base du classement de sélection 2020, **0 à 1 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame junior**, sur la base du classement de sélection 2020, **0 à 1 sportive** peut être proposée à la sélection.
- Dans l'épreuve **Canoë senior**, sur la base du classement de de sélection 2020, **0 à 3 sportifs** peuvent être proposé à la sélection.

3. Cas particuliers

Sur critères de performances des années précédentes et dans l'hypothèse où un(e) sportif(ve) ne pourrait pas participer aux épreuves de sélections, celui-ci conserve la possibilité de déposer auprès du DTN un dossier de demande de dérogation. A l'issue de l'étude de ce dossier, la DTN dispose de la possibilité de le ou (la) sélectionner ou pas en Equipe de France A ou B.

E. PROGRAMME D' ACTIONS

- Championnat d'Europe à Vaires-Sur-Marne (FRA) du 5 au 11 octobre 2020.



F. QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE 2020 ET COMPOSITION DE L'EQUIPE « B »

Les quotas supplémentaires disponibles pour la France sur les Championnats d'Europe et qui déterminent l'équipe « B », pourront être utilisés, **sans aucune prise en charge de la FFCK** sur proposition du manager freestyle et après validation du Directeur Technique Nationale.

Le choix des sportifs pouvant utiliser ces quotas supplémentaires est effectué sur la base du classement de sélection 2020.

L'inscription au Championnat d'Europe 2019 de ces sportifs est conditionnée par le respect des démarches médicales prévues dans la convention individuelle « Athlète sélectionné en Equipe de France Freestyle 2020 ».

G. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à :

- la signature de la Convention Individuelle « Athlète sélectionné en Equipe de France Freestyle 2020 »,
- aux respects des démarches administratives et médicales prévues par cette convention,
- à la participation au Championnat de France de l'année en court.

H. DIVERS

1. Diffusion de la sélection

La liste des sélectionné(e)s sera diffusée sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak à l'issu des Championnats de France.

2. Modalités de participation au circuit « Coupe du monde ICF » 2020 :

2.1. Les compétitions concernées

(Calendrier ICF en cours de construction)

2.2. Rappel du règlement international ICF

L'inscription à une Coupe d'Europe d'un sportif doit être autorisée par la FFCK.

2.3. Demande d'autorisation

Seuls les sportifs sélectionnés en équipe de France « A » ou « B » pourront participer aux courses ICF.
Dans le cadre de cette autorisation, il y a aucune prise en charge financière de la FFCK.

2.4. Règles d'inscription

Les sportifs souhaitant participer à cette compétition doivent remplir les règles suivantes :

- Etre licencié à la FFCK
- Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition.
- Avoir participé à une étape du FKT⁷ en 2020

⁷ FKT – Free Kayak Tour



3. Règles de sélection en Equipe de France Freestyle 2021

L'ouverture des quotas pour le Championnat du monde 2021 sera soumise (sur les Europes 2020) aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2021, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2021, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2021 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2020 et le classement général du Free Kayak Tour 2020 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2021.